

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 12 juin 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, M. Sadi, Mme Pietri, Mme Ségura

-----



## Délibération n° 11-03 du 12 juin 2025

### AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SAS LES PALETTES URBAINES, FILIALE DE SOGARIS SAEML

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions de l'article L.1524-5,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-32 du 8 juillet 2021 relative à la désignation dans divers organismes,

Vu l'avis favorable du comité technique de la société SOGARIS SAEML en date du 16 avril 2025 envisageant la prise de participation directe de SOGARIS SAEML dans le capital de sa filiale, la SAS Les Palettes urbaines,

Vu le courrier de M. Sebbane, directeur général de SOGARIS SAEML en date du 5 mai 2025 relatif à la prise de participation directe au capital de la SAS Les Palettes urbaines,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE la prise de participation directe de SOGARIS SAEML dans le capital de la SAS Les Palettes urbaines ;

- APPROUVE la souscription par SOGARIS SAEML de 1 550 387 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, avec une prime d'émission de 0,29 euro par action nouvelle, soit un prix de souscription de 1,29 euro correspondant à un apport total en numéraire de 1 999 999,23 euros prime d'émission de 449 612,23 euros incluse, intégralement souscrit par SOGARIS SAEML et libéré lors de la souscription par versement en espèces ;

- APPROUVE la modification corrélative des articles 6 « Apports » et 7 « Capital social » du projet de statuts ci-annexés de la SAS Les Palettes urbaines ;



- CHARGE le représentant du Département siégeant au conseil d'administration de SOGARIS SAEML d'approuver les décisions nécessaires à ladite prise de participation directe.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*M. Duprey*

représentant du Département

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*